

Le 5 juillet 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 5 juillet 2010, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau
M. Steve Leclerc
M^{me} Lise Garneau
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

Adoption de l'ordre du jour

263-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, après avoir ajouté le point suivant à *Autres sujets*, savoir : Projet d'habitation communautaire pour personnes vivant diverses problématiques de santé mentale ou de déficience intellectuelle - Programme AccèsLogis – Volet III - Participation de la Ville – Modification de la résolution numéro 95-2009.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 21 juin 2010

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

264-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2010.

Approbation des dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

265-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites aux listes sélectives des déboursés pour la période se terminant le 30 juin 2010, à la liste des comptes fournisseurs émise le 30 juin 2010, ainsi qu'au journal des salaires du mois de juin 2010, totalisant une somme de 740 926,15 \$, d'autoriser leur paiement et d'accepter la liste des engagements au montant de 948 076,48 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

État et dépôt des résultats définitifs du scrutin – Règlement numéro 14-2009 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90, pour la zone commerciale Cb7 seulement, afin d'ajouter l'usage industriel de fabrication de savon et de composés pour le nettoyage, afin d'augmenter la marge de recul latérale minimale et afin de créer une zone de protection sur une partie du côté sud-ouest

Conformément aux dispositions de l'article 578 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M^{me} Danielle Caron, greffière, dépose l'état des résultats définitifs du scrutin référendaire tenu le 20 juin 2010, lequel démontre une majorité en faveur de la réponse positive. En conséquence, le règlement numéro 14-2009 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoption - Règlement numéro 13-2010 visant à modifier le règlement numéro 2-2010 établissant la tarification pour l'année 2010

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance ordinaire du 21 juin 2010;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 13-2010 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

266-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 13-2010, visant à modifier le règlement numéro 2-2010 établissant la tarification pour l'année 2010, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Centre Bombardier – Passage donnant accès aux gradins, côté est – Installation d'une porte

267-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉCRÉTER les travaux d'installation d'une porte dans le passage donnant accès aux gradins, du côté est du Centre Bombardier;

D'AUTORISER l'achat de la porte chez Porte Royale (2005), de Rivière-du-Loup, au montant de 6 543 \$, toutes taxes en sus;

DE CONFIER les travaux d'électricité nécessaires à l'installation de cette porte à l'entreprise Votre docteur électrique inc., de Rivière-Ouelle, pour un montant de 298,73\$, toutes taxes en sus;

DE PAYER le coût de ces travaux à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 6-2008;

D'AUTORISER M. Jean-François Lamarre, régisseur des parcs, bâtiments, terrains et équipements municipaux, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour les dépenses ci-haut décrétées, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 6-2008.

Isabelle Lemieux, trésorière

Achat d'un chargeur sur roues avec équipements pour les Travaux publics – Adjudication de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'un chargeur sur roues avec équipements pour les Travaux publics;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Desjardins, en date du 26 mai 2010;

268-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE soit décrété l'achat d'un chargeur sur roues Caterpillar 2010, avec équipements, le tout répondant à la description contenue au devis de l'appel d'offres, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Hewitt Équipement limitée, de Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE soit décrétée, à cette fin, une dépense de 235 000 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles à cette fin au règlement d'emprunt numéro 9-2010;

QUE la présente résolution, la soumission, le devis de l'appel d'offres et les addendas, le cas échéant, fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même le règlement d'emprunt numéro 9-2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Achat d'une camionnette pour les Travaux publics – Adjudication de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'achat d'une camionnette pour les Travaux publics;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Desjardins, en date du 28 juin 2010;

269-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE soit décrété l'achat d'une camionnette GM 2010, ¾ de tonne, répondant à la description contenue à la demande de soumissions, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Guy Thibault Pontiac Buick Cadillac Ltée, de Montmagny;

QUE soit décrétée, à cette fin, une dépense de 38 457 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles à cette fin au règlement d'emprunt numéro 9-2010;

QUE la présente résolution, la soumission, la demande de soumissions et les addendas, le cas échéant, fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même le règlement d'emprunt numéro 9-2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Parc Desjardins intergénérationnel – Modules de jeux pour les 2 à 5 ans – Achat et installation

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à une demande de prix auprès de deux fournisseurs pour la fourniture et l'installation de modules de jeux;

CONSIDÉRANT que les offres de prix reçues ont été analysées par M. Jean-François Lamarre, régisseur des parcs, bâtiments, terrains et équipements municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Lamarre, en date du 29 juin 2010;

270-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉCRÉTER l'achat, auprès de l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc., de Nicolet, de modules de jeux pour les jeunes de 2 à 5 ans, et leur installation au Parc Desjardins intergénérationnel;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 17 695,39 \$, toutes taxes incluses, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 6-2009;

QUE la présente résolution, la demande de prix et l'offre de l'adjudicataire fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Jean-François Lamarre, régisseur des parcs, bâtiments, terrains et équipements municipaux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même le règlement d'emprunt numéro 6-2009.

Isabelle Lemieux, trésorière

Développement d'un système expérimental de fertilisation de saules à partir de boues des étangs aérés et de matières organiques putrescibles – Offre de services de Biopterre - Centre de développement des bioproduits

271-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services de *Biopterre – Centre de développement des bioproduits*, relative à l'implantation d'un système expérimental de fertilisation de saules à partir de boues des étangs aérés et de matières organiques putrescibles issues de la collecte à trois voies, le tout tel que décrit à la proposition soumise en date du 30 juin 2010;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 16 350 \$, toutes taxes en sus, payable à même un emprunt de 17 637,56 \$ (coût net) au fonds de roulement de la Ville, remboursable sans intérêt, au moyen de trois versements annuels égaux et consécutifs, comme suit :

5 juillet 2011	5 879,19 \$
5 juillet 2012	5 879,19 \$
5 juillet 2013	5 879,18 \$

QUE les remboursements au fonds de roulement soient payés soit par le surplus libre de la Ville soit par les sommes prévues à cette fin aux prévisions budgétaires de l'année où le versement est dû. Le conseil municipal pourra toutefois, par résolution, modifier à la hausse le montant desdits versements afin de rembourser par anticipation ledit emprunt;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même le fonds de roulement de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Construction d'une plateforme de compostage – Adjudication de contrat

272-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER le contrat relatif à la construction d'une plateforme de compostage à l'entreprise Les Constructions GSL inc., de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le tout tel que décrit à la proposition soumise en date du 29 juin 2010;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 23 550 \$, toutes taxes en sus, payable à même un emprunt de 25 404,56 \$ (coût net) au fonds de roulement de la Ville, remboursable sans intérêt, au moyen de trois versements annuels égaux et consécutifs, comme suit :

5 juillet 2011	8 468,19 \$
5 juillet 2012	8 468,19 \$
5 juillet 2013	8 468,18 \$

QUE les remboursements au fonds de roulement soient payés soit par le surplus libre de la Ville soit par les sommes prévues à cette fin aux prévisions budgétaires de l'année où le versement est dû. Le conseil municipal pourra toutefois, par résolution, modifier à la hausse le montant desdits versements afin de rembourser par anticipation ledit emprunt;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même le fonds de roulement de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Dérogation mineure – Demande de M. Pascal-André Bisson

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise par M. Pascal André Bisson au nom de la Ferme Pascal-André Bisson et Rachel White Senc., dans une lettre datée du 27 mai 2010;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder cette dérogation ne portera pas, de l'avis du conseil, atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas accorder cette dérogation mineure causerait un préjudice sérieux à la requérante;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville aux termes de la résolution numéro 5-2010, adoptée le 10 juin 2010;

CONSIDÉRANT l'avis émis par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à l'effet que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du fait que le conseil serait saisi de cette demande de dérogation mineure a été régulièrement donné et publié au moins 15 jours francs avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que M^{me} Danielle Caron, greffière, rapporte au conseil que personne n'a fait valoir, avant la présente séance, d'objection à l'encontre de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucune objection n'est soulevée à l'encontre de cette demande lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

273-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, soit l'établissement à 9 mètres de la largeur minimale d'un droit de passage, alors que le règlement de zonage numéro 21-90 prévoit une largeur minimale de 15 mètres, et ce, afin que la Ferme Pascal-André Bisson et Rachel White Senc. puisse se prévaloir du droit de construire une résidence sur une exploitation agricole, en zone agricole;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la requérante.

Cession par 9212-3025 Québec inc. en faveur de la Ville de La Pocatière - Servitude réelle de non-construction par M^{me} Francine Bouchard – Autorisation de signature

274-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière accepte la cession à lui être consentie par 9212-3025 Québec inc., d'une parcelle de terrain située en la Ville de La Pocatière, connue et désignée au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant le lot 4 095 379;

QUE la Ville de La Pocatière accepte le bénéfice d'une servitude réelle et perpétuelle de non construction, consentie par M^{me} Francine Bouchard, laquelle servitude s'exerce sur le fonds servant suivant : une partie du lot 4 095 084 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska;

QUE le projet de contrat soumis par M^e Yves Lévesque, notaire, contenant les clauses usuelles à ce type d'acte et prévoyant que la cession est consentie à titre gratuit, soit accepté tel que rédigé, une fois retirés les points 5 et 6 de l'intervention, à la page 5;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Assurance collective – Regroupement du Lac St-Jean - Bas-Saint-Laurent - Gaspésie et Côte Nord – Renouvellement

CONSIDÉRANT que le Groupe financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier;

CONSIDÉRANT l'évolution de notre utilisation de la dernière année;

CONSIDÉRANT que les frais d'administration (13,7 %) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec;

CONSIDÉRANT que SSQ Groupe Financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1^{er} août 2010 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la troisième année d'un contrat d'une durée de cinq ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

EN CONSÉQUENCE,

275-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier, pour la période du 1^{er} août 2010 au 31 juillet 2011, le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA;

QUE M. Michael Schmouth, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Personnel étudiant – Démission de M. Éric Jeghers

276-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, à compter de ce jour, la démission de M. Éric Jeghers à titre d'aide-horticulteur, notifiée dans un courriel du 30 juin 2010.

Embauche d'un aide-horticulteur – Saison estivale 2010

277-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M. Martin Pelletier, de La Pocatière, à titre d'aide-horticulteur, pour un total de 225 heures réparties entre le 6 juillet 2010 et le 27 août 2010, au taux de 9,50 \$ l'heure;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Association des travaux publics d'Amérique, section Québec - Colloque 2010

278-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à participer au colloque 2010 de l'Association des travaux publics d'Amérique, section Québec, qui se tiendra à Mont-Tremblant du 31 août au 3 septembre 2010;

QUE les frais encourus par M. Desjardins pour participer à ce colloque lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autres sujets

Projet d'habitation communautaire pour personnes vivant diverses problématiques de santé mentale ou de déficience intellectuelle – Programme AccèsLogis – Volet III - Participation de la Ville – Modification de la résolution numéro 95-2009

279-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER le troisième paragraphe de la résolution numéro 95-2009, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 mars 2009, par l'ajout, à la deuxième ligne, après les mots « à contribuer » de ce qui suit : « , pour les 12 logements, ».

Période de questions des membres du conseil municipal

Aucune question de la part des membres du conseil municipal.

Période de questions des contribuables

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Installation d'une porte au Centre Bombardier – Entre les bureaux administratifs et la surface glacée

- ✓ Dimensions de la plateforme de compostage (6m x 27m)
- ✓ Piste cyclable – Des travaux d'amélioration sont nécessaires – La demande doit être adressée à la MRC de Kamouraska
- ✓ Achat d'une camionnette – Adjudication au plus bas soumissionnaire conforme
- ✓ Génératrice de la caserne – En a-t-on disposé?
- ✓ Démission de l'aide-horticulteur
- ✓ Entretien du Parc Desjardins intergénérationnel – Dans les tâches de M. Pierre Saindon – Arbustes brûlés non remplacés
- ✓ Nouvelles pelouses – Pas d'arrosage tant que l'interdiction n'est pas levée
- ✓ Arrosage des jardinières – Même en cas de pluie abondante – Eau non traitée et réservoir de la caserne dont l'eau provient de la nappe phréatique - Contenance du réservoir?
- ✓ Développement résidentiel de la Place du Boisé – Participations de la Ville et du promoteur – Choix de l'entrepreneur par le promoteur – Vérification des travaux réalisés – Tuyau d'égout brisé lors des travaux
- ✓ Scrutin référendaire – Coûts assumés par tous les contribuables

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

280-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 40